



## Fiche de données

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury  
Road, bureau 300  
Danbury, CT 06810  
Tél. 1 203 205-2900

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit :** STP<sup>MD</sup> Nettoyant du filtre à particules diesel

**Partie responsable :** The Armor All/STP Products Company  
44 Old Ridgebury Road, bureau 300  
Danbury, CT 06810

**Nº de téléphone pour information :** +1 203 205-2900

**Nº de téléphone d'urgence :**

Pour une urgence médicale, faites le 1 866 949-6465 ou le +1 303 389-1332 (à l'extérieur des É.-U. et du Canada). Pour une urgence en transport, faites le 1 800 424-9300 (Chemtrec) ou le +1 703 527-3887 à l'extérieur des É.-U. et du Canada (appel à frais virés)

**Date de préparation de la FDS :** 10 décembre 2015

**Utilisation du produit et utilisations déconseillées :** Produit pour entretien automobile – Pour utilisation générale et professionnelle

### 2. Identification des dangers

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de l'U.S. Consumer Product Safety Commission et non pas aux règlements de l'OSHA. Les exigences relatives à l'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur les exigences d'étiquetage de l'OSHA, de sorte que l'étiquette du produit ne comporte aucun élément d'étiquetage de l'OSHA illustré ci-dessous dans la FDS.

**Classification SGH :**

Physique :	Santé :
Liquide inflammable – Catégorie 4	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Expositions répétées, Catégorie 2; Danger par aspiration, Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH :**



Danger!

#### Mentions de danger

Liquide combustible

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence; Prévention

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Interdit de fumer.

Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Ne PAS faire vomir.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'incendie : Utiliser de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique sèche ou un brouillard d'eau pour l'extinction.

#### Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.



## Fiche de données

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury  
Road, bureau 300  
Danbury, CT 06810  
Tél. 1 203 205-2900

### Conseils de prudence (suite); Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Composant	CAS Nº	Quantité
Hydrocarbures, C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes	64742-47-8	50 à 100 %
Hydrocarbures, C11 à C13, isoalcanes,	90622-58-5	1 à 5 %
1,1"-octylidènebisferrocène	501410-94-2	1 à 3 %

**Les concentrations exactes constituent un secret commercial.**

### 4. Premiers soins

**Par inhalation :** Si des symptômes d'exposition se manifestent, transporter la personne à l'extérieur. Si la respiration devient difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent et persistent.

**Contact cutané :** Laver la peau exposée au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou de rougeur cutanées, consulter un médecin.

**Contact oculaire :** Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation ou les autres symptômes persistent, consulter un médecin.

**Par ingestion :** NE PAS faire vomir. Si la victime est parfaitement consciente, lui demander de se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente.

**Symptômes les plus importants :** L'inhalation du brouillard ou des vapeurs peut causer des effets sur le système nerveux central, comme des étourdissements, de la somnolence, des maux de tête et des nausées. Danger par aspiration – peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales. L'ingestion peut aussi causer des troubles gastro-intestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée ainsi que des effets sur le système nerveux central. Risque présumé d'effets graves pour le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut entraîner le dégraissage et l'assèchement de la peau. Peut provoquer une légère irritation oculaire ou cutanée.

**Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :** Des soins médicaux doivent être dispensés immédiatement en cas d'ingestion.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) :** Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique sèche ou un brouillard d'eau pour l'extinction. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau. Puisque le produit flotte sur l'eau, ne pas utiliser de jet d'eau, car cela propagerait l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit :** Liquide et vapeur combustible. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les lieux clos et présenter un risque d'incendie. Les récipients fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à des chaleurs extrêmes. Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des gaz toxiques et des vapeurs.

**Techniques spéciales de lutte contre les incendies :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets pour éteindre les feux dans les secteurs où des produits chimiques sont utilisés ou stockés.



## Fiche de données

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury  
Road, bureau 300  
Danbury, CT 06810  
Tél. 1 203 205-2900

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :** Éliminer toutes les sources d'ignition et ventiler la zone. Porter de l'équipement de protection approprié.

**Méthodes et matériau pour l'isolation et le nettoyage :** Arrêter le déversement à la source s'il n'y a pas de danger à le faire. Absorber avec une matière inerte. Recueillir dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyer la zone de façon appropriée.

**Précautions relatives à l'environnement :** Éviter le ruissellement dans les égouts pluviaux et les cours d'eau. Signaler les déversements, conformément aux réglementations locale et nationale. Aviser le Centre national d'information (National Response Center) si un déversement quelconque s'infiltra dans les voies navigables, la zone contiguë ou des rives attenantes.

### 7. Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité :

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards. Se laver la peau exposée soigneusement au savon et à l'eau après manipulation. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas permettre de fumer dans les zones d'utilisation ou d'entreposage. Tenir hors de portée des enfants.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser les récipients vides.

#### Entreposage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer à l'écart des oxydants et autres matières incompatibles. Garder loin des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur excessive.

### 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

PRODUIT	LIMITE
Hydrocarbures, C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes (sous forme de kérosène)	200 mg/m <sup>3</sup> MPT ACGIH VLE (peau)
Hydrocarbures, C11 à C13, isoalcanes, 1,1"-octylidènebisferrocène	Non établi
	Non établi

**Ventilation :** Une ventilation générale devrait convenir à une utilisation normale. Pour les activités au cours desquelles les limites d'exposition pourraient être dépassées, une ventilation mécanique (p. ex., un système d'évacuation local) peut être nécessaire pour conserver le degré d'exposition en deçà des limites applicables.

**Équipement de protection respiratoire :** Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Pour les activités au cours desquelles les limites d'exposition sont dépassées, on recommande l'utilisation d'un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH et doté d'une cartouche pour vapeurs organiques ou d'un appareil respiratoire à adduction d'air. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. Sélectionner conformément à la réglementation 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre les incendies.

**Gants :** Au besoin, le port de gants imperméables en néoprène ou en nitrile est recommandé pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

**Protection oculaire :** Des lunettes de sécurité ou de protection sont recommandées en cas de risque de contact oculaire.

**Autre équipement ou vêtement de protection :** Vêtements protecteurs appropriés, au besoin, pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau



## Fiche de données

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury  
Road, bureau 300  
Danbury, CT 06810  
Tél. 1 203 205-2900

### 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence et odeur :** Liquide de couleur brune/orange brûlé avec odeur caractéristique.

État physique : Liquide	Seuil olfactif : Non disponible
pH : Non déterminé	Pression de vapeur : Non déterminé
Point initial d'ébullition/plage : Non déterminé	Densité de vapeur : Non déterminé
Point de fusion/de congélation : Non déterminé	Pourcentage de volatilité : 100 %
Solubilité dans l'eau : Non déterminé	Vitesse d'évaporation : Non déterminé
Viscosité : Non déterminé	Contenu en COV : Non déterminé
Densité : 0,805	Température de combustion spontanée : Non déterminé
Coefficient de répartition eau/huile : Non déterminé	Extension de la flamme : Sans objet.
Point d'éclair : 77 °C (170,6 °F)	Inflammabilité (solide, gazeux) : Sans objet
Limites d'inflammabilité : LIE : Non déterminé; LSE : Non déterminé	Température de décomposition : Non disponible

### 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Normalement non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Risque de réactions dangereuses : Aucun.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive et des flammes nues.

Matériaux incompatibles : Oxydants et réducteurs puissants.

Produits de décomposition dangereux : Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des gaz toxiques et des vapeurs.

### 11. Données toxicologiques

#### Effets potentiels sur la santé :

##### Dangers aigus :

**Par inhalation :** L'inhalation du brouillard ou des vapeurs peut causer une irritation légère des voies respiratoires supérieures et des effets sur le système nerveux central, comme des vertiges, de la somnolence, des maux de tête et des nausées.

**Contact cutané :** Peut causer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut entraîner le dégraissage et l'assèchement de la peau et des dermatites.

**Contact oculaire :** Peut causer une irritation oculaire accompagnée d'une rougeur, de larmoiements et de douleur.

**Par ingestion :** Danger par aspiration – peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales. L'ingestion peut aussi causer des troubles gastro-intestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée ainsi que des effets sur le système nerveux central, dont de la somnolence, des maux de tête, des vertiges et un évanouissement.

**Effets chroniques :** Risque présumé d'effets graves pour le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Inscription aux listes de carcinogénicité :** Aucun des ingrédients à des concentrations de 0,1 % ou plus n'est inscrit aux listes de substances cancérogènes du CIRC, du NTP ou de l'OSHA.

#### Mesures numériques de la toxicité :



## Fiche de données

The Armor All/STP Products Company

44 Old Ridgebury  
Road, bureau 300  
Danbury, CT 06810  
Tél. 1 203 205-2900

ETA du produit : DL50orale :> 5 000 mg/kg  
DL50cutanée :> 2 000 mg/kgC  
L50inhalation :> 20 mg/l

Hydrocarbures, C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes :  
DL50 orale chez le rat : 15 000 mg/kg  
DL50 cutanée chez le lapin : 3 160 mg/kg  
CL50 inhalation chez le rat : 4 951 mg/l

Hydrocarbures, C11 à C13, isoalcanes :  
DL50 orale chez le rat : 15 000 mg/kg  
DL50 cutanée chez le lapin : 3 160 mg/kg  
CL50 inhalation chez le rat : 4 951 mg/l

1,1"-octylidènebisferrocène : DL50 orale chez le rat : 1 320 mg/kg  
DL50 cutanée chez le lapin : 3 000 mg/kg

### 12. Données écologiques

#### Écotoxicologie :

Hydrocarbures, C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes :  
CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 1 000 mg/l/96 h  
CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : > 1 000 mg/l/48 h

Hydrocarbures, C11 à C13, isoalcanes :  
CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 9,22 mg/l/96 h  
CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 6,14 mg/l/48 h

1,1"-octylidènebisferrocène : CL50 : Leuciscus idus (ide mélanote) 24,5 mg/l/48 h  
CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 2,5 mg/l/24 h

#### Persistante et dégradabilité :

Hydrocarbures, C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes :  
Facilement biodégradable, mais échoue au test de la fenêtre de 10 jours.

Hydrocarbures, C11 à C13, isoalcanes :  
Intrinsèquement biodégradable. 31,3 % en 28 jours.

**Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible pour le produit.

**Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible pour le produit.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### 13. Données sur l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations des autorités locale, provinciale et fédérale.

### 14. Informations relatives au transport

**Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) :** Non réglementé dans des conteneurs non-vrac (450 litres [119 gallons US] et moins).

**Description des matières dangereuses pour le TMD au Canada :** Non réglementé



## Fiche de données

**The Armor All/STP Products Company**

44 Old Ridgebury  
Road, bureau 300  
Danbury, CT 06810  
Tél. 1 203 205-2900

**Description des marchandises dangereuses selon le code IMDG :** Non réglementé pour le transport.

## **15. Informations sur la réglementation**

## **États-Unis :**

**INVENTAIRE TSCA DE L'EPA:** Au moins un des composants de ce produit n'est pas inscrit sur l'inventaire des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA).

**CERCLA, Section 103 :** Ce produit n'a pas de QD. Les déversements de pétrole doivent être déclarés au Centre national d'information. De nombreux États ont des exigences de déclaration des déversements plus strictes. Déclarer les déversements conformément aux exigences des réglementations fédérale, provinciale et locale.

**Catégorie de danger sous SARA (311/312) :** Danger aigu pour la santé; Danger chronique pour la santé; Danger d'incendie

**SARA 313 :** Ce produit contient les produits chimiques ci-dessous qui sont assujettis aux exigences de déclaration annuelle de libération en vertu du SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) : Aucun

### Canada :

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement** : Au moins un des composants de ce produit n'est pas inscrit sur la Liste intérieure des substances du Canada.

La présente FDS a été préparée conformément aux critères du Règlement sur les produits contrôlés (RPC); elle contient tous les renseignements exigés par le RPC.

## **16. Autres informations**

Classement NFPA (NFPA 704) : Santé : 2 Incendie : 2 Instabilité : 0  
Classement HMIS : Santé : 2 Incendie : 2 Dangers physiques : 0

DATE DE RÉVISION : SOMMAIRE 17 septembre 2015

DE LA RÉVISION : Nouvelle FDS.

DATE DE LA VERSION PRÉCÉDENTE : S.O.

LES DONNÉES FOURNIES SONT DESTINÉES UNIQUEMENT À UNE UTILISATION DANS UN CONTEXTE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.